

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014**

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LANNION TRÉGOR AGGLOMERATION**

André COENT, Vice-Président de Lannion Trégor Communauté, a présenté aux élus ce rapport d'activités.

## **ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Jean-Marie BOURGOIN a informé les élus que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune ne disposera plus que d'un siège au lieu de deux actuellement. Les élus ont donc procédé à l'élection d'un conseiller communautaire, parmi les deux conseillers communautaires sortants : Jean-Marie BOURGOIN et Véronique BOETE. A été élu Jean-Marie BOURGOIN, Véronique BOETE étant suppléante.

## **TARIFS COMMUNAUX 2015**

Claude VAUDRY a présenté les nouveaux tarifs. Les tarifs augmentent d'environ 1 % (arrondis) sauf les tarifs de location de salles à destination des personnes, entreprises ou associations de la commune, les tarifs du marché, les tarifs concernant les fax et les photocopies et les taxes de séjour qui n'évoluent pas.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Yannick GAUTIER rappelle que le conseil municipal avait maintenu un taux de 1,8 % sur l'ensemble du territoire communal lors de la séance du 17 septembre dernier. Considérant que cette taxe s'applique également aux abris de jardin occasionnant pour les particuliers une contribution élevée et disproportionnée, les élus, conformément à l'avis de la commission urbanisme, décident d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable pour l'année 2015. Cela doit permettre aux propriétaires d'abris de jardin n'ayant pas fait de « déclaration préalable de travaux » pour leur construction de régulariser leur situation en Mairie. Pour les années 2016 et suivantes, de nouvelles délibérations seront prises par le Conseil pour fixer le pourcentage de la taxe d'aménagement relative aux abris de jardins.

*1 abstention : Ghislaine BREVET BUISSON*

## **INDEMNITE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Ghislaine BREVET BUISSON bénéficiant d'une délégation de fonctions pour assurer toute mission relative à l'écologie et au développement durable, une indemnité mensuelle lui sera versée au taux de 2,5 % de l'indice brut 1015, soit 95 € bruts.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE (élèves scolarisés hors commune)**

Jean-Marie BOURGOIN informe les élus que l'Ecole Ste Marie de Rospez sollicite une subvention pour une élève domiciliée à Ploulec'h qui participera à une classe de découverte. Considérant que la commune a effectué des investissements importants pour offrir aux enfants scolarisés sur la commune des structures d'accueil tout à fait satisfaisantes, le Conseil décide, pour toute la durée du mandat, de ne participer qu'aux seules dépenses imposées par la loi pour les enfants scolarisés hors commune. Toutefois, les demandes présentées par des familles de condition modeste seront examinées par le CCAS.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES**

La participation au Congrès des Maires faisant partie des missions assignées aux maires et aux adjoints dans l'intérêt des affaires communales, les élus décident la prise en charge des frais de mission de Mme BOETE, Adjointe, et de M. VAUDRY, Adjoint, sur la base des frais réels et dans la limite de deux nuits d'hôtel, pour leur participation au Congrès des Maires les 25, 26 et 27 novembre 2014.

*2 abstentions : Martine LETELLIER et Jean ROUXEL*

## **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR**

Les élus décident d'attribuer à titre personnel à Mme MAHE, Receveur municipal de Lannion, une indemnité de conseil au taux de 100 % pour toute la durée du mandat, compte tenu de l'assistance en matière budgétaire, économique et financière qu'elle peut apporter à la collectivité.

*1 abstention : Thierry LE CALVEZ*

## **AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2015**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2015, les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur du quart des crédits ouverts en 2014.

## **DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS A LTC**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Communauté d'Agglomération, Valérie LE DROUMAGUET est désignée en qualité de représentante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et Claude VAUDRY en qualité de commissaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1. Compte rendu de commissions** : Yannick GAUTIER a présenté le compte rendu des commissions « bâtiments communaux » et « urbanisme » et Olivier LAVOLLOT, celui de la commission « voirie ». Le travail de ces commissions sera repris lors de l'élaboration du budget 2015. Priorité sera donnée aux projets liés à la sécurisation des lieux.
- 2. Repas des Aînés** : Véronique BOETE a fait le bilan des repas qui se sont tenus les 11 et 23 novembre. 156 personnes ont participé aux repas. Une cinquantaine de colis vont être distribués par les membres du CCAS et les élus aux personnes âgées de 80 ans et plus qui n'ont pas participé à l'un des deux repas.